



Club de Tennis Municipal La Raquette Roquefortoise

Club

raquet.roquefortoise@free.fr

Ecole de tennis

karinepreaud@yahoo.fr

Karine 06 13 61 26 82 Max 06 03 25 18 10

Adhésion au club de Tennis et certificat médical : les nouvelles règles

- [1] Le certificat médical de moins d'1 an est obligatoire pour la première adhésion au club.
- [2] Le certificat médical est délivré par un médecin qui indique si l'adhérent peut pratiquer le tennis en loisir et/ou en compétition.
- [3] La validité du certificat médical est de 3 ans (a).
- [4] Au-delà de la première année, l'adhérent doit compléter le document [CERFA 15699-01](#) qui est un questionnaire de santé. **Ce document est personnel ; l'adhérent le conserve pour lui.**
- [5] **Si l'adhérent coche au moins une case OUI dans ce questionnaire, il doit repasser une visite médicale** chez un médecin qui délivrera un nouveau certificat médical autorisant la pratique du tennis loisir et/ou compétition.
- [6] Si l'adhérent ne coche pas de case OUI, il remplit l'[attestation QS Sport](#) indiquant qu'il a bien complété le questionnaire de santé (celle-ci est présente sur la fiche d'adhésion au club).
- [7] **Le certificat médical (pour la première année) et cette attestation (pour la deuxième et troisième année) permettent au club de valider la licence de l'adhérent. Ce sont des documents obligatoires pour obtenir la licence FFT.**
- [8] Le certificat ou l'attestation datée et signée doivent donc être en possession du club **avant** la prise de la licence.
- [9] La mention "**Hors Compétition**" ou "**Compétition Autorisée**" apparaîtra sur votre licence. Ces deux mentions dépendent du contenu du certificat médical.
- [10] Pour les compétitions, seule la présentation de la licence avec la mention "Compétition autorisée" suffit. Il n'est plus nécessaire de montrer son certificat médical

(a) Le [décret 2016-1157](#) du 24 août 2016 prolonge la validité du certificat médical à trois ans ; [informations détaillées.](#)